

# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

## Séance du 13 mai 2011

**Présents :** 14

L'an deux mille onze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoqué le 28 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

**Votants:** 15

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

### DE 2011 27 - Attribution des subventions

Le Conseil Municipal à l'unanimité pour 2011 sauf comité des fêtes 1 abstention – Au bonheur de lire - 1 abstention– Amicale des Pompiers de Laragne : contre 2 :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

DESIGNATION	MONTANT	
ACCA LA PERDRIX	300€	
LA PETITE BOULE DU POET	625 €	
AU FIL DU TEMPS	200 €	
VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DU POET	1000€	Si demande au cours de l'année
PISCINE ECOLE DU POET	500 €	Virement au Budget de la caisse des écoles
CLUB DES AINES	1 000 €	
GYM VOLONTAIRE	460 €	
	150 €	Subvention <b>exceptionnelle</b>
FORM & RYTHM	460 €	
	540 €	Subvention <b>exceptionnelle danse jeunes</b>
COMITE DES FETES	6 000 €	
Remboursement repas Aînés+ divers	457.61 €	Remboursement avance faite sur spectacles
VOYAGES SCOLAIRES (aide aux familles)	750 €	(sur présentation du relevé d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire)
PARENTS D'ELEVES	500 €	
	1600 €	Subvention exceptionnelle ( <b>sorties ski</b> )
	200 €	Subvention exceptionnelle ( <b>spectacle Noël</b> )
AMICALE DES POMPIERS LARAGNE	150 €	Si demande au cours de l'année
RESTOS DU CŒUR de Laragne	500 €	
COOPERATIVE RESEAU AIDE	200 €	Si maintien d'intervention en milieu scolaire

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 19/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_27-DE

PREVENTION ROUTIERE	150 €	
ANERN (Elus Route Napoléon)	100 €	
Au bonheur de Lire	600€	
Association personnes âgées hôpital de LARAGNE (animations)	150€	Si demande au cours de l'année
Maison des Jeunes et de la culture	450 €	
Conseil général FSL	265.65€	0.35€/habitant
ADILL	265.85€	0.35€/habitant

Cotisation ANEM (Association des Elus de la Montagne) : 178.16 €

Cotisation CAUE : 99.10€

Cotisation fondation du patrimoine : 50€

- **AUTORISE** le Maire, à signer les conventions et demande d'adhésion relative au demande ci dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du 13 mai 2011**

**Présents :** 14

**Votants:** 15

L'an deux mille onze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoquée le 28 avril 2011, s'est réunie sous la présidence de MONTAY Alain

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

**DE\_2011\_28 - Tarifs communaux pour raccordement**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers les tarifs des branchements aux réseaux d'eau, d'assainissement et eaux pluviales établi le 1er juillet 2005.

Il convient d'augmenter ces tarifs pour couvrir les dépenses engagées par la commune pour les réseaux humides.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **FIXE** à compter du mois de juin les tarifs TTC suivants :

	<b>TARIFS</b>
Raccordement au réseau d'eau potable	800
Raccordement au réseau d'assainissement	800
Raccordement au réseau d'eaux pluviales	400
Remplacement d'un compteur gelé ou demande d'un compteur supplémentaire	80

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 19/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_28-DE

# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du 13 mai 2011**

**Présents :** 14

**Votants:** 15

L'an deux mille onze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoqué le 28 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

## DE\_2011\_29 - Etude de faisabilité - réseau de chaleur communal / demande de subvention

Par délibération en date du 17 décembre 2009 le Conseil Municipal a lancé un concours de maîtrise d'oeuvre pour la création d'une MARPA sur la commune. Au sein de ce projet, il est prévu la construction d'un réseau de chaleur entre la MARPA et la salle des fêtes.

Le coût de cette **étude de faisabilité pour la création de ce réseau de chaleur** est estimé à :  
**1 900.00 € HT**

Cette étude de faisabilité est susceptible d'être financée par la Région PACA et l'ADEME selon le plan de financement suivant :

• ADEME/Région PACA (FREE) :	80%	soit	1 520.00 €
• Autofinancement :	20%	soit	380.00 €
TOTAL HT			1 900.00 €

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la réalisation de l'étude de faisabilité,
- **SOLLICITE** les subventions de l'ADEME et de la Région dans le cadre du programme de Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie (FREE) conformément au plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 19/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_29-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du 13 mai 2011**

**Présents :** 14

L'an deux mille onze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoqué le 28 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

**Votants:** 15

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

DE\_2011\_30 - Choix du prestataire pour le Sondage du terrain

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'une consultation a été lancée pour réaliser une étude géotechnique du sol pour la construction de la MARPA.

Seule l'entreprise SOL CONCEPT a fait une proposition pour un montant de 3 950€ HT

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** le devis présenté par SOL CONCEPT - Rue Louis Auguste Blanqui - ZA les Blâches Gombert - 04160 CHÂTEAU-ARNOUX pour un montant de 3 950€ HT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 19/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_30-DE

# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

## Séance du 13 mai 2011

**Présents :** 14

**Votants:** 15

L'an deux mille onze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoqué le 28 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

### DE\_2011\_31 - Autorisations exceptionnelles d'absence susceptibles d'être accordées aux agents communaux

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 59 (notamment alinéa 5) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux collectivités territoriales de définir, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes.

Ces dispositions seront applicables après avis du Comité Technique Paritaire saisi.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'établir les conditions d'attribution et la durée des autorisations d'absences applicables aux agents de la commune du Poët, conformément aux tableaux ci-après :

Références	Objet	Durée et conditions
Loi n° 84-53 du 26/01/84 Art.59	<b>Mariage ou PACS</b>	
	De l'agent	6 jours ouvrables
	D'un enfant	3 jours ouvrables
	D'un ascendant (parents, grands-parents ou arrière grands-parents), frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle sœur	1 jour ouvrable
Loi n°84-53 du 26/01/84 Art. 59	<b>Décès / Obsèques</b>	
	Du conjoint (ou concubin) D'un enfant	5 jours ouvrables consécutifs
	Des père, mère Des beau-père, belle-mère	3 jours ouvrables consécutifs
	Des autres ascendants (grands-parents ou arrière grands-parents), frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 19/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_31-DE

Loi n°84-53 du 26/01/84 Art. 59	<b>Maladie très grave</b>	
	Du conjoint (ou concubin) D'un enfant	5 jours ouvrables consécutifs
	Des père, mère Des beau-père, belle-mère	3 jours ouvrables consécutifs
	Des autres ascendants (grands-parents ou arrières grands-parents), frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable
Loi N° 46/1085 du 28/05/46	<b>Naissance ou adoption</b>	3 jours pris dans les 15 jours qui suivent l'événement
Note d'information du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation n° 30 du 30/08/82	<b>Garde d'enfant malade</b>	Durée des obligations hebdomadaire de service + 1 jour. Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence.

## Autorisations d'absence liées à des événements de la vie courante

Circulaire FP/4 n° 1748 du 20/08/90	<b>Rentrée scolaire</b>	Autorisation de commencer une heure après la rentrée scolaire jusqu'à l'admission de l'enfant en classe de 6ème
Loi n°84-594 du 12/07/84 Décret n°85-1076 du 09/10/85	<b>Concours et examen en rapport avec l'administration locale</b>	Le(s) jour(s) ou la demi-journée des épreuves.
J.O. AN (Q) n°50 du 18/12/89	<b>Don du sang</b>	1h00 maximum le jour de la collecte

## Autorisations d'absence liées à la maternité

Circulaire NOR/FPPA/96/1003 8/C du 21/03/96	<b>Aménagement des horaires de travail</b>	Dans la limite maximale d'une heure par jour à partir du 3ème mois de grossesse et sur avis du medecin de la medecine professionnelle.
	<b>Séances préparatoires à l'accouchement</b>	Durée des séances
	<b>Examens médicaux obligatoires : sept prénataux et un postnatal</b>	Durée de l'examen
	<b>Allaitement</b>	Dans la limite d'une heure par jour à prendre en deux fois

## Autorisations d'absence liées à des motifs civiques

Circulaire n°1913 du 17/10/97	<b>Représentant de parents d'élèves</b> au conseil d'école, d'administration, de classe, et commissions permanentes des lycées et collèges. Commission spéciale pour l'organisation des élections au conseil d'école	Durée de la réunion
Code de Procédure Pénale art. 266 et 288 Réponse ministérielle n°1303 JOS (Q) du 13/11/97	<b>Juré d'assises</b>	Durée de la session
Circulaire NOR/INT/B/920003 08C du 17/11/92	<b>Assesneur délégué de la liste / élections prud'homales</b>	Jour du scrutin
Circulaire FP n°1530 du 23/09/83	<b>Electeur – Assesneur – Délégué / élections aux organismes de Sécurité Sociale</b>	Jour du scrutin
Loi n°96-370 du 03/05/96 Circulaire NOR/PRMX990351 9C du 19/04/99	<b>Formation initiale des agents sapeurs pompiers volontaires</b>	30 jours au moins répartis au cours des 3 premières années de l'engagement dont au moins 10 jours la première année
	<b>Formation de perfectionnement des agents sapeurs pompiers volontaires</b>	5 jours au moins par an
	<b>Interventions des agents sapeurs pompiers volontaires</b>	Durée des interventions
Loi n°84-53 du 26/01/84 Art. 59-4	<b>Membres des commissions d'agrément pour l'adoption</b>	Durée de la réunion
Code général des collectivités territoriales Art. L 2123-1 à L 2123-3 L5215-16, L 5216-47 et L 5331-3, R2123-2, R2123-5 R2123-6 et R 5211-3	<b>Mandat électif</b> 1/ - autorisations d'absence accordées aux salariés membres des conseils municipaux, pour se rendre et participer aux réunions des conseils municipaux et des assemblées des organismes de coopération intercommunale en qualité de représentant de la commune  autorisations d'absence accordées aux salariés membres des conseils de communauté d'agglomération,	Le temps d'absence cumulé résultant des autorisations d'absence et du crédit d'heure, ne peut dépasser, pour une année civile, la moitié de la durée légale de travail* (soit 1600 heures)  * l'autorisation spéciale d'absence accordée au titre de l'exercice d'un mandat mutualiste a été remplacée par

	<p>de communauté d'agglomération nouvelle et communautés urbaines pour se rendre et participer aux réunions des assemblées délibérantes</p> <p>2/ crédit d'heure accordé, pour disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'EPCI et à la préparation des réunions, aux :</p>	<p>rémunéré prévu à l'article 57-11° de la loi du 26/01/84 (abrogation de l'article 59-3° de la loi du 26/01/84)</p>
	<p>Maires</p> <p>Villes d'au moins 10 000 hbts</p> <p>Villes de – de 10 000 hbts</p>	<p>140h/ trimestre</p> <p>105h / trimestre</p>
	<p>Adjointes</p> <p>Communes d'au moins 30 000 hbts</p> <p>Communes de 10 000 à 29 999 hbts</p> <p>Villes de – de 10 000 hbts</p>	<p>140h/ trimestre</p> <p>105h / trimestre</p> <p>52h/ trimestre</p>
<p>Code général des collectivités territoriales</p> <p>Art. L 2123-1 à L 2123-3</p> <p>L5215-16, L 5216-47 et L 5331-3,</p> <p>R2123-6 et R 5211-3</p>	<p>Conseillers municipaux</p> <p>Villes d'au moins 100 000 hbts</p> <p>Villes de 30 000 à 99 999 hbts</p> <p>Villes de 10 000 à 29 999 hbts</p> <p>Villes de 3 500 à 9 999 hbts</p>	<p>52h30 / trimestre</p> <p>35h / trimestre</p> <p>21h/ trimestre</p> <p>10h30 / trimestre</p>
	<p>Présidents et vice-présidents membres de l'un des EPCI suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– syndicats de communes</li> <li>– syndicats mixtes</li> <li>– syndicats d'agglomération nouvelle</li> </ul>	<p>Lorsqu'ils n'exercent pas de mandat municipal, les présidents, vice-présidents et membres de ces EPCI sont assimilés respectivement aux maires, adjoints et conseillers municipaux de la commune la plus peuplée de l'EPCI. En cas d'exercice d'un mandat municipal, droit au crédit d'heures ouvert au titre du mandat municipal</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– communauté de communes</li> <li>– communautés urbaines</li> <li>– communauté d'agglomération</li> <li>– communauté d'agglomération nouvelle</li> </ul>	<p>Lorsqu'ils n'exercent pas de mandat municipal, les présidents, vice-présidents et membres de ces EPCI sont assimilés respectivement aux maires, adjoints et conseillers municipaux d'une commune dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes membres de l' EPCI.</p>

## Autorisations d'absence liées à des motifs syndicaux et professionnels

Loi n° 84-53 du 26/01/84 Art. 59-2	<b>Mandat syndical</b> - congrès nationaux	10 jours par an
	- congrès internationaux ou réunions des organismes directeurs	20 jours par an
	- réunions des organismes directeurs de sections syndicales	1 heure d'absence pour 1 000 heures de travail effectuées par l'ensemble de agents
Loi n° 84-53 du 26/01/84 Art. 59-4	<b>Représentant aux CAP et organismes statutaires</b> (CTP, CHS, CSFPT, CNFPT...)	Délai de route, délai prévisible de la réunion plus temps égal pour la préparation et le compte-rendu
Loi n° 84-594 du 12/07/84 Décret n°85-1076 du 09/10/95	<b>Formation professionnelle</b>	Durée du stage ou de la formation
Décret n° 85-603 du 10/085 Art. 23	<b>Examens médicaux</b> complémentaires, pour les agents soumis à des risques particuliers, les handicapés ou les femmes enceintes	

- **PRECISE** que ces autorisations sont accordées sur présentation d'une pièce justificative et sous réserve des nécessités liées au service.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Ont signé au registre les membres présents  
 Copie conforme au registre  
 Le maire  
 Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du 13 mai 2011**

**Présents :** 14

L'an deux mille onze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoqué le 28 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

**Votants:** 15

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ, D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

DE\_2011\_32 - Heures supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que certains agents font parfois des heures complémentaires ou supplémentaires selon les besoins de service.

Le paiement de ces heures doit être accordé par décision de l'assemblée délibérante.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** les heures supplémentaires et complémentaires des agents communaux
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives aux heures supplémentaires et complémentaires

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 19/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_32-DE

# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du 13 mai 2011**

**Présents :** 14

**Votants:** 15

L'an deux mille onze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoqué le 28 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain  
**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN  
**Représentés :** Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude  
**Absents et excusés :**  
**Secrétaire de séance :** Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

DE\_2011\_33 - Vote de crédits supplémentaires : Décision Modificative n°1 budget général

Alain MONTAY, Maire expose à l'assemblée qu'une erreur de 0.20€ en recettes d'investissement est apparue lors de la saisie du budget.  
Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
021-00 (040)	Virement section fonctionnement	0.20	0
2313-33	Constructions	0	-0.20
<b>TOTAL</b>		0.20	-0.20

Alain MONTAY, Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme au registre  
Le maire  
Alain MONTAY

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 19/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_33-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du 13 mai 2011**

**Présents :** 14

L'an deux mille onze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoqué le 28 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

**Votants:** 15

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

**DE\_2011\_34 - Gestion des contrats saisonniers par l'Association Intermédiaire pour  
l'Emploi**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Intermédiaire pour l'Emploi (AIE) dans les Pays Buëch Baronnies nous fait une proposition de prestation de services.

Cette association est chargée du recrutement et facture à la commune la prestation en fonction des heures qui auront été effectuées.

Monsieur le Maire propose de faire appel aux services de l'association AIE pour le recrutement des emplois temporaires et précise qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires pour la Commune.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTTE** de faire appel aux services de l'Association AIE Buëch Baronnies pour des missions définies qui ont pour but de renforcer l'équipe technique en cas d'absence d'agents en congés et pour des travaux qui nécessitent la présence d'une personne complémentaire. Les conditions de mise à disposition seront précisées à chaque intervention et devront indiquer la durée du contrat et le tarif horaire facturé.
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités administratives et comptables.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 19/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_34-DE

# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du 13 mai 2011**

**Présents :** 14

L'an deux mille onze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoqué le 28 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

**Votants:** 15

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

## DE\_2011\_35 - Convention de mandat avec la Communauté des Communes du Laragnais : avenant n°2

Vu l'avenant n°1 à la convention de mandat avec le Communauté de Communes du Laragnais pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable pour maîtrise d'ouvrage déléguée (délibération 2010-7)

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que des travaux supplémentaires doivent être effectués pour la détection de fuite et donc un nouvel avenant modifiant l'article 5 sur le financement doit être signé.

Le mandataire s'engage à réaliser l'opération dans le respect du projet et de l'enveloppe financière prévisionnelle qui est évaluée à 12.614,00 € HT soit 15.086,34 € TTC.

Le maître de l'ouvrage s'engage à assurer le financement de l'étude selon le plan de financement prévisionnel suivant :

• Agence de l'Eau (50 %) :	6.307,00 €
• Conseil Général des Hautes-Alpes (30 %) :	3.784,20 €
• Autofinancement (20 %) :	2.522,80 €
Total HT :	12.614,00 €
TVA (19,6 %) :	2.472,34 €
Total TTC :	15.086,34 €

Le mandant confie à son mandataire les opérations de demande et de perception des financements nécessaires à la réalisation de l'étude. Ces demandes seront conformes au plan de financement indiqué ci-dessus.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention de mandat relative à la réalisation du schéma directeur d'eau potable de la commune

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 19/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_35-DE





# CONVENTION DE MANDAT

## Avenant n° 2

Réalisation du schéma directeur  
d'eau potable de la commune  
du Poët

### ENTRE :

**La Commune du Poët**, MANDANT ou encore maître d'ouvrage, représentée par son Maire, Alain MONTAY, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011

D'UNE PART ;

### ET :

**La Communauté de Communes du Laragnais**, MANDATAIRE, ou encore maître d'ouvrage délégué, représentée par son Président, Auguste TRUPHEME, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2011,

D'AUTRE PART ;

Vu la convention de mandat en date du 7 septembre 2009 relative à la réalisation du schéma directeur d'eau potable de la commune du Poët,

Vu la nécessité de réaliser des campagnes de mesures complémentaires pour la recherche de fuites d'eau,

Vu la demande du Conseil Général de réaliser une campagne de marnage,

## **Il a été convenu ce qui suit**

### **Article 5 : Financement**

#### 5.1 Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

L'enveloppe financière de l'opération est évaluée à 12.614,00 € HT soit 15.086,34 € TTC.

Le mandataire s'engage à réaliser l'opération dans le respect du projet et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis qu'il accepte.

Dans le cas où, au cours de la mission, le maître de l'ouvrage estimerait nécessaire d'apporter des modifications au projet ou à l'enveloppe financière prévisionnelle, un avenant à la présente convention devra être conclu avant que le mandataire puisse mettre en œuvre ces modifications.

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 19/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_35-DE

## 5.2 Plan de financement prévisionnel

Le maître de l'ouvrage s'engage à assurer le financement de l'étude selon le plan de financement prévisionnel suivant :

• Agence de l'Eau (50 %) :	6.307,00 €
• Conseil Général des Hautes-Alpes (30 %) :	3.784,20 €
• Autofinancement (20 %) :	2.522,80 €
Total HT :	12.614,00 €
TVA (19,6 %) :	2.472,34 €
Total TTC :	15.086,34 €

Le mandant confie à son mandataire les opérations de demande et de perception des financements nécessaires à la réalisation de l'étude. Ces demandes seront conformes au plan de financement indiqué ci-dessus.

**Les autres articles restent inchangés.**

Fait à Lazer, en 2 exemplaires originaux le 19 mai 2011

Alain MONTAY

Auguste TRUPHEME

Maire du Poët

Président de la CCL

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du 13 mai 2011**

**Présents :** 14

**Votants:** 15

L'an deux mille onze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoqué le 28 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

**DE 2011 36 - Décision Modificative n°1 - Budget de l'eau**

Alain MONTAY, Maire expose à l'assemblée que lors de la saisie des budgets dans Hélios par la trésorerie des anomalies bloquantes gérées par l'application empêchent de prendre en charge la totalité des prévisions. Afin de régulariser, il est nécessaire de voter les réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Désignation des articles</b>			
<b>Num / Chap. Glob.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
1318-17	Départements	22 225.00	
1313-18	Départements	7 581.00	
13911-00	État et établissements nationaux		-17 337.08
13911-00-040	État et établissements nationaux		17 337.08
13913-18	Départements	-7 581	
13918-17	Autres	-22 225	
2313-11	Constructions		-16 920
2315-11	Installations, matériel et outillage		24 420
2318-11	Autres immob. corporelles		- 7 500
281561-00	Matériel roulant	-3 991.29	
281561-00-040	Matériel roulant	3 991.29	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Alain MONTAY, Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme au registre  
Le maire  
Alain MONTAY

R.F.  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 20/05/2011  
005-210501037-20110513-DE\_2011\_36-DE

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** vendredi 13 mai 2011

Séance Ordinaire 20 heures 30

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15

Date de convocation : **jeudi 28 avril 2011**

LE 13 mai 2011 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

REPRESENTES : Jean-Marie TROCCHI par DESNOËS Claude

ABSENTS :

Secrétaires de séance : Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

#### Délibérations du conseil à l'unanimité :

DE 2011\_30 - Choix du prestataire pour le Sondage du terrain

- **ACCEPTE** le devis présenté par SOL CONCEPT - 04160 CHÂTEAU-ARNOUX pour un montant de 3 950€ HT pour réaliser une étude géotechnique du sol pour la construction de la MARPA.

(DE 2011\_27 - Attribution des subventions

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

DESIGNATION	MONTANT	
ACCA LA PERDRIX	300€	
LA PETITE BOULE DU POET	625 €	
AU FIL DU TEMPS	200 €	
VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DU POET	1000€	Si demande au cours de l'année
PISCINE ECOLE DU POET	500 €	Virement au Budget de la caisse des écoles
CLUB DES AINES	1 000 €	
GYM VOLONTAIRE	460 € 150 €	Subvention <b>exceptionnelle</b>

FORM & RYTHM	460 € 540 €	Subvention <b>exceptionnelle danse jeunes</b>
COMITE DES FETES Remboursement repas Aînés+ divers	6 000 € 457.61 €	Remboursement avance faite sur spectacles
VOYAGES SCOLAIRES (aide aux familles)	750 €	(sur présentation du relevé d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire)
PARENTS D'ELEVES	500 € 1600 € 200 €	Subvention exceptionnelle ( <b>sorties ski</b> ) Subvention exceptionnelle ( <b>spectacle Noël</b> )
AMICALE DES POMPIERS LARAGNE	150 €	Si demande au cours de l'année
RESTOS DU CŒUR de Laragne	500 €	
COOPERATIVE RESEAU AIDE	200 €	Si maintien d'intervention en milieu scolaire
PREVENTION ROUTIERE	150 €	
ANERN (Elus Route Napoléon)	100 €	
Au bonheur de Lire	600€	
Association personnes âgées hôpital de LARAGNE (animations)	150€	Si demande au cours de l'année
Maison des Jeunes et de la culture	450 €	
Conseil général FSL	265.65€	0.35€/habitant
ADIL	265.85€	0.35€/habitant

Cotisation ANEM (Association des Elus de la Montagne) : 178.16 €

Cotisation CAUE : 99.10€

Cotisation fondation du patrimoine : 50€

- **AUTORISE** le Maire, à signer les conventions et demande d'adhésion relative au demande ci dessus

#### DE\_2011\_28 - Tarifs communaux pour raccordement

- **FIXE** à compter du mois de juin les tarifs TTC suivants :

	<b>TARIFS</b>
Raccordement au réseau d'eau potable	800 €
Raccordement au réseau d'assainissement	800 €
Raccordement au réseau d'eaux pluviales	400 €
Remplacement d'un compteur gelé ou demande d'un compteur supplémentaire	80 €



complémentaire. Les conditions de mise à disposition seront précisées à chaque intervention et devront indiquer la durée du contrat et le tarif horaire facturé.

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités administratives et comptables.

DE 2011 35 - Convention de mandat avec la Communauté des Communes du Laragnais : avenant n°2

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention de mandat relative à la réalisation du schéma directeur d'eau potable de la commune selon le plan de financement prévisionnel suivant :

• Agence de l'Eau (50 %) :	6.307,00 €
• Conseil Général des Hautes-Alpes (30 %) :	3.784,20 €
• Autofinancement (20 %) :	2.522,80 €
Total HT :	12.614,00 €
TVA (19,6 %) :	2.472,34 €
Total TTC :	15.086,34 €

DE 2011 36 - Décision Modificative n°1 - Budget de l'eau

- **DECIDE** des modifications suivantes au budget de l'eau :

<b>Désignation des articles</b>			
<b>Num / Chap. Glob.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
1318-17	Départements	22 225.00	
1313-18	Départements	7 581.00	
13911-00	État et établissements nationaux		-17 337.08
13911-00-040	État et établissements nationaux		17 337.08
13913-18	Départements	-7 581	
13918-17	Autres	-22 225	
2313-11	Constructions		-16 920
2315-11	Installations, matériel et outillage		24 420
2318-11	Autres immob. corporelles		- 7 500
281561-00	Matériel roulant	-3 991.29	
281561-00-040	Matériel roulant	3 991.29	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

La séance est levée à 23 h 00

**LE MAIRE**  
Alain MONTAY

**SECRETAIRES DE SEANCE**  
Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL

